

Demandes de règlement d'assurance vie en 2025

L'an dernier*, notre équipe des règlements a, une fois de plus, offert un service exceptionnel aux clientes et clients qui traversaient des moments difficiles. Les statistiques suivantes reflètent les résultats de notre travail.

À retenir

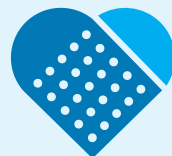
- **97 %** des demandes de règlement d'assurance vie individuelle sont **réglées dans les 5 jours** suivant la réception de tous les documents requis.
- Plus de **173 millions \$** en prestations d'assurance vie ont été versés aux bénéficiaires et aux personnes assurées désignées.
- Plus de **1 500 bénéficiaires** ont reçu leur versement dans les 3 jours suivant la remise de tous les documents requis.



Assurance vie

Nos demandes de règlement d'assurance vie individuelle présentent un pourcentage élevé de demandes payées.

- Pourcentage de demandes payées : **98,1 %**
- Montant versé : Plus de **173 000 000 \$**



Maladies graves

- Pourcentage de demandes payées : **80,2 %**
- Montant versé : Plus de **6 531 000 \$**



*Demandes de règlement d'assurance vie individuelle traitées à l'échelle du Canada du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

L'assurance vie est souscrite par Co-operators Compagnie d'assurance-vie. Certains produits ne sont pas offerts dans toutes les provinces. Au Québec, une représentante ou un représentant en assurance autorisé est une conseillère ou un conseiller en sécurité financière, ou une représentante ou un représentant. Ce document est fourni à titre d'information uniquement. Veuillez consulter votre police pour connaître les détails de votre protection ainsi que les restrictions et les exclusions qui s'appliquent. Co-operators^{MD} est une marque déposée du Groupe Co-operators limitée, utilisée avec autorisation. © Co-operators Compagnie d'assurance-vie, 2026 cooperators.ca 1-800-454-8061. L0074MGAF (06/26)